

LES DEMANDES DE SALLES DE SPECTACLES LA RAMPE ET LE CINETHEATRE PONATIERE, COMMENT PROCÉDER ?

# ÉTAPE 1

* Toute demande doit être adressée par voie postale à Monsieur le Maire.
* Décrivez votre événement et mentionnez la ou les dates désirées.

**Attention : A ce stade, votre courrier ne fait pas office de réservation.**

# ÉTAPE 2

* La Direction des Affaires Culturelles accuse réception de votre courrier en précisant la date du groupe de travail chargé de l'attribution des salles.
* Un questionnaire technique joint à ce courrier sera à nous retourner, rempli avant la date indiquée, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville Direction des Affaires

culturelles 1 place des cinq fontaines BP248

38433 Échirolles Cedex

**Attention : Aucune demande ne sera prise en compte ni étudiée en groupe d'attribution des salles en l'absence du questionnaire remis avant la date butoir.**

# ÉTAPE 3

* Au retour du questionnaire technique, la Direction des Affaires Culturelles analyse les demandes et produit les éléments nécessaires à l'étude du dossier par les élu-es. Le Directeur technique pourra le cas échéant, vous contacter afin de compléter cette étude.

# ÉTAPE 4

* Le groupe de travail d'attribution des salles de spectacles se positionne sur les demandes et l'application tarifaire associée.

# ÉTAPE 5

* La Direction des Affaires Culturelles vous adresse un courrier de réponse précisant la décision retenue, accompagné, le cas échéant, de la convention et du règlement intérieur.

# ÉTAPE 6

* Un mois avant la manifestation, un exemplaire de ce document sera à retourner, signé, accompagné d’un RIB. Un titre de recette vous sera transmis par la Trésorerie Principale avant l’entrée en salle, pour procéder au règlement.

# CALENDRIER - TYPE DU GROUPE DE TRAVAIL D'ATTRIBUTION DES SALLES DE SPECTACLES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date de votre manifestation** | **Dates pour effectuer votre demande** | **Dates de délibération du groupe de travail d'attribution des salles de spectacles** |
| JANV./ FEV./ MARS. Année N | 15 juillet Année N-1 | Septembre Année N-1 |
| AVRIL/ MAI / JUIN Année N | 15 octobre Année N-1 | Décembre Année N-1 |
| SEPT./ OCT. / NOV./ DÉC. Année N | 1er mars Année N | Avril Année N |
| **Demandes tardives pour**SEPT./ OCT. / NOV./ DÉC. Année N | 1er mai Année N | Juin Année N |

**CONTACT :**

Direction des Affaires Culturelles - 04 76 20 64 31 Mail: courrier@echirolles.fr